

Ma session d'automne 2026

Les Bilatérales III, le financement de l'armée et la réglementation bancaire ont été au cœur de l'attention médiatique durant cette session d'automne. Pour moi, les thèmes suivants revêtent une importance particulière :

1) Préserver sa marge de manœuvre

Lors de la votation du 27 septembre 2026, le peuple et les cantons ont rejeté très clairement l'initiative sur la neutralité et l'initiative sur l'alimentation. La population votante a ainsi montré qu'une restriction volontaire de sa propre marge de manœuvre n'est pas une bonne idée. Ce résultat témoigne d'un soutien à la pratique éprouvée de la neutralité, qui autorise aussi bien les exercices communs avec l'OTAN que la reprise de sanctions. En ce qui concerne l'agriculture, nous savons que les interventions massives de l'Etat dans la production alimentaire n'ont aucune chance d'aboutir.

2) Ensemble, renforçons la santé cérébrale

Le 30 septembre 2026, les trois groupes parlementaires chargés des questions relatives à la vieillesse, à l'enfance et à la jeunesse, ainsi qu'aux maladies non transmissibles, ont organisé l'événement « Santé cérébrale en Suisse : agir ensemble, de la jeunesse à la vieillesse ». Les invité-es, issu-es du Parlement ou des milieux de la recherche et de la société civile, se sont réuni-es pour la première fois afin de porter cette thématique sur la scène parlementaire. L'engagement en faveur de la santé cérébrale me tient particulièrement à cœur. Environ une personne sur deux est confrontée, au cours de sa vie, à une maladie neurologique ou psychique. Citons comme exemples la maladie d'Alzheimer, la démence ou l'accident vasculaire cérébral. Ces pathologies entraînent des coûts de santé élevés. Dans le même temps, une part importante de ces maladies pourrait être évitée grâce à des mesures de prévention. Pour y parvenir, il est toutefois nécessaire de renforcer les compétences en matière de santé de l'ensemble de la population, comme je le demande dans ma motion « Renforcer les compétences en matière de santé dans le domaine de la santé cérébrale » ([25.4764](#)).

3) Interdire les systèmes d'IA servant à créer du matériel pédopornographique

L'intelligence artificielle (IA) représente un défi majeur pour notre système juridique. Par exemple, les criminels ont de plus en plus souvent recours à des systèmes d'IA spécialement entraînés pour produire du matériel pédopornographique. La *Internet Watch Foundation* a déjà identifié l'année dernière plus de 3400 vidéos générées par l'IA représentant des actes sexuels sur des enfants – contre 13 vidéos en 2024. Comme la loi actuelle n'interdit pas encore expressément la possession, la mise à disposition, le commerce et la diffusion de tels systèmes, je souhaite charger le Conseil fédéral d'élaborer un projet de loi en ce sens. A cette fin, j'ai déposé ma motion « Ne pas tolérer les systèmes d'IA destinés à la production de pédopornographie » ([26.4391](#)).

Je vous souhaite un automne coloré !

Christine Bulliard-Marbach
Conseillère nationale